

Fiche n°1 : une parcelle traversante et support de continuités écologiques

Les clôtures constituent le premier sujet à traiter. Elles peuvent contraindre le déplacement de la faune dans l'espace et fragmentent les milieux.

Une conséquence indirecte de cette absence de porosité est d'induire des « passages forcés » qui peuvent s'avérer dangereux pour la faune et perturbateurs pour les activités humaines (traversées de voiries...).

Si les limites parcellaires doivent donc être conçues pour être perméables à la biodiversité elles peuvent également contribuer à la connexion des milieux et constituer un habitat pour la petite faune.

UN PREMIER PAS : DES CLOTURES FRANCHISSABLES

Les murs et murets en partie basse des clôtures sont à proscrire – tout comme les canisses, brandes, claustras – à moins qu'ils ne soient dotés d'ouvertures de 20 cm par 20 cm au niveau du sol espacées tous les 10 mètres. De manière générale, la plus grande perméabilité est souhaitable dans les 15 à 20 premiers centimètres à la base de toute clôture.

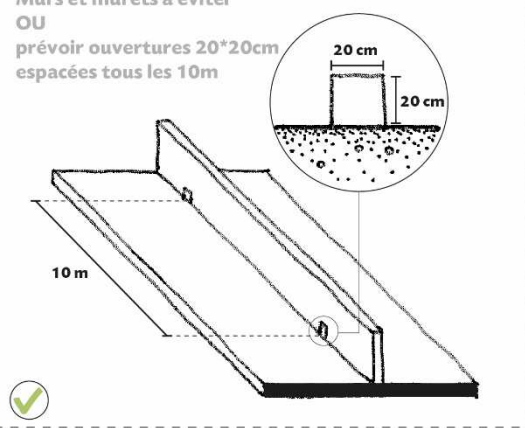
Un grillage à larges mailles (dit « grillage à mouton »), des lices en bois (barrières en bois croisés non jointifs) ou saules tressés sont parfaitement adaptés.

S'ils existent, les murets de pierre sèche peuvent être conservés à la condition de ne pas combler leurs anfractuosités. Ils constituent des secteurs adaptés aux lézards et aux repiles en général.



Une clôture perméable : passage et grillage / Recommandations techniques

Murs et murets à éviter
OU
prévoir ouvertures 20*20cm
espacées tous les 10m



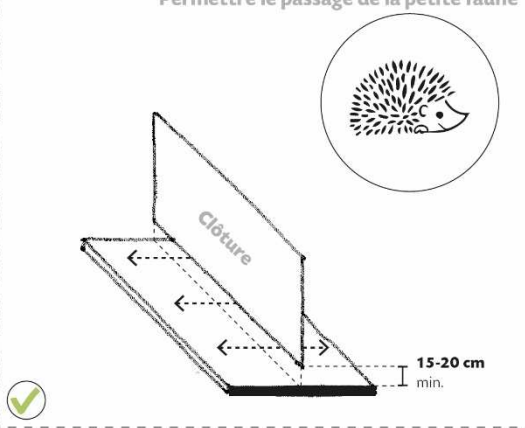
10 m

20 cm

20 cm

• **Cas d'un muret en partie basse de la clôture**

Permettre le passage de la petite faune

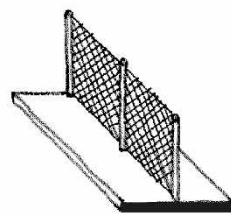
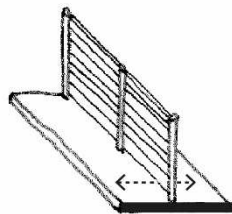
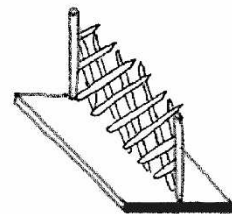
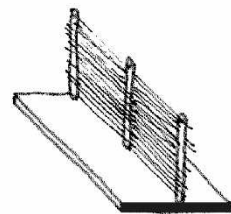


Clôture

15-20 cm min.

• **Perméabilité souhaitable pour toute clôture**

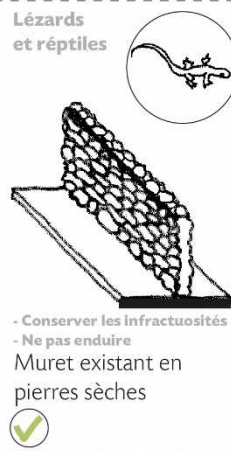
Perméabilité de la base

Grillage longues mailles (grillage à moutons) Lisses bois Barrière en bois croisé Barrière en saules tressés

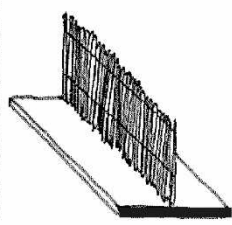
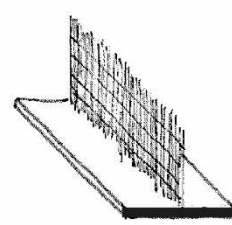
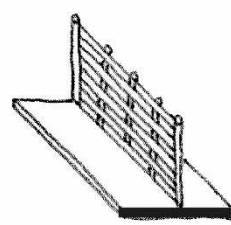
• **Types de clôtures pouvant être mises en oeuvre**

Lézards et reptiles



- Conserver les infrastructures
 - Ne pas enduire
 Muret existant en pierres sèches

• **Spécification**

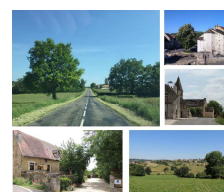




Canisses Brandes Claustrat

• **Types de clôtures à proscrire**

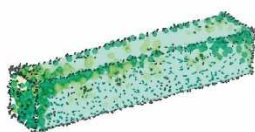
Réalisation : Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne, 2019.

Source : Conception AUSB, D'après le guide technique Biodiversité et paysage urbain, CAUE 38, LPO, 2012.



FAIRE DES LIMITES PARCELLAIRES DES CORRIDORS ECOLOGIQUES

Les haies, constituent un mode de clôture qui combine préservation de l'intimité, gestion des chaleurs d'été et biodiversité. Elles jouent un rôle important dans la fourniture d'abris et de nourriture, mais aussi dans la reproduction et la survie des espèces. La disparition des haies et des bandes enherbées qui leurs sont souvent associées, est problématique d'un point de vue écosystémique ou simplement paysager.



La haie taillée :

Haie mise en oeuvre pour servir de séparation de parcelles, elle est impénétrable, de taille modeste (1 mètre de large pour maximum 2,5 mètres de hauteur) et composée d'essences supportant les tailles sévères. 4 à 10 espèces peuvent être associées.

Essences possibles :

Aubépine, Bourdaine, Buis, Charme, Chèvrefeuille des haies, Cornouiller sanguin, Arbre à perruques, Erable champêtre, Genêt à balai, Houx, Nerprun, Noisetier, Prunellier, Troène...



La haie libre :

Haie à port plus lâche avec taille d'équilibrage. On associe 4 à 10 espèces alternant les types persistants / caduc, les fleurs attractives et les baies.

Essences possibles :

Les précédentes + Alisier blanc, Aulne glutineux, Châtaignier, Chêne pubescent, Frêne commun, Hêtre, Merisier, Mûrier blanc, Orme champêtre, Sorbier des oiseaux, Tilleul à grandes feuilles...



La haie brise-vent :

Haie à stratification verticale complète (arbre de haut jet, arbustes et buissons). On permettra, quand cela est possible, un étalement latéral de la haie (lisière). Le nombre d'essences différentes dépasse les 10 espèces.

Essences possibles :

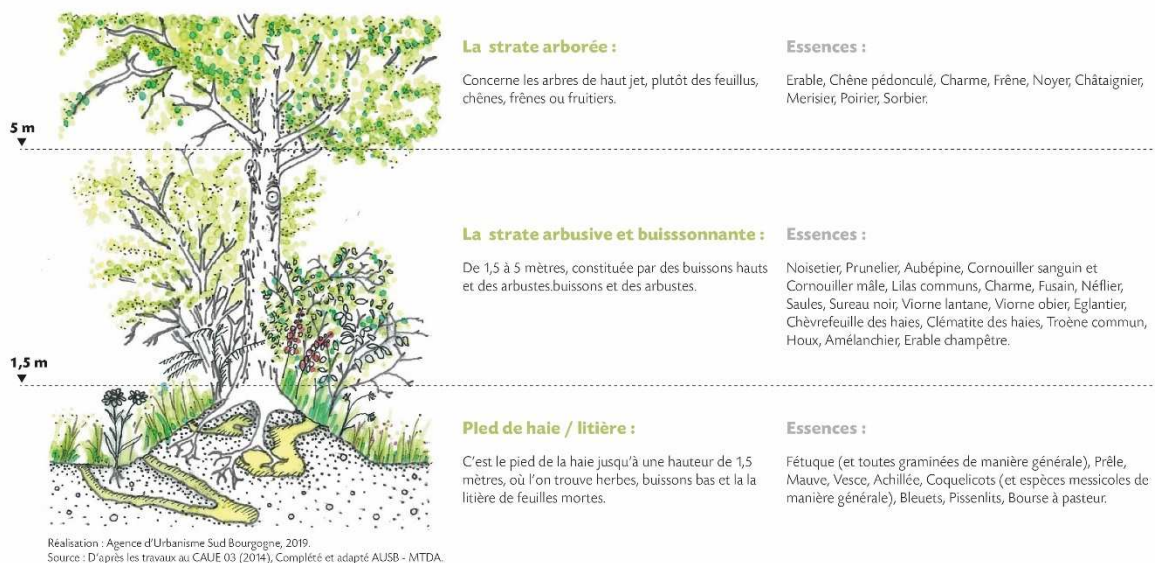
Les précédentes + Amélanchier, Argousier, Cerisier Sainte-Lucie, Cornouiller mâle, Epine-vinette, Erable de Montpellier, Fusain d'Europe, Poirier sauvage, Pommier sauvage, Sureaux noir et ouge, Viorne lantane et obier...

Réalisation : Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne, 2019.
Source : Conception AUSB, D'après le guide technique Biodiversité et paysage urbain, CAUE 38, LPO, 2012.

En effet, la présence de haies induit un effet de lisière. De ce fait elles accueillent des espèces de différentes origines et assurent un rôle de continuité écologique favorisant le déplacement de la faune et de la flore. Toutefois, pour qu'elles jouent pleinement leur rôle, elles doivent être connectées entre elles et former un réseau.

L'aménagement des parcelles peut être l'occasion de restaurer ces milieux ou de les recréer avec leurs trois niveaux que sont le pied de haie, les strates arbustive et arborée.





Il s'agira de privilégier des haies constituées d'un mélange d'essences. Leur taille est à réaliser en dehors de la période de reproduction qui se déroule entre mars et septembre afin de ne pas perturber les oiseaux au nid. Les fruits qui servent de nourriture à la faune doivent également être conservés en place.

Pour mémoire, une distance d'un demi-mètre depuis la limite parcellaire est à respecter pour les plantations ne dépassant pas deux mètres. Elle passe à deux mètres pour les arbres plus hauts.

PRENDRE EN COMPTE LE CAS DES RIVES DES COURS D'EAU

Les ripisylves sont des bandes boisées naturelles qui bordent les cours d'eau et les milieux humides.

Elles présentent un intérêt environnemental majeur : outre la fixation des berges par les racines cette bande boisée est aussi un lieu d'abri, de reproduction et de déplacement pour la faune aquatique et terrestre : poissons, martin pêcheur, amphibiens, reptiles, odonates...

